

CONTRAT DE SCOLARISATION

Lycée Notre Dame de La Paix - Ploemeur

Etablissement Catholique d'Enseignement associé à l'Etat par Contrat d'Association

Entre:

L'Etablissement : Lycée Notre Dame De La Paix-Ploemeur et les parents (nommés en fin de document)

Il a été convenu ce qui suit

Article 1er - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève sera scolarisé au sein de l'établissement catholique lycée Notre Dame de La Paix, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'établissement lycée Notre Dame de La Paix s'engage à scolariser l'élève pour l'année scolaire 2024-2025 et pour les années suivantes sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement (cf article 6-2 ci-dessous).

Article 3 - Obligations des parents :

Inscription au sein de l'établissement lycée Notre Dame de La Paix pour l'année scolaire 2024-2025.

Le(s) parent(s) reconnait(ssent) avoir pris connaissance du projet d'établissement, du règlement intérieur et des tarifs financiers du lycée Saint-Louis, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter. (1)

Le(s) parent(s) reconnait(ssent) avoir pris connaissance du coût lié à la scolarisation au sein de l'établissement lycée Notre Dame de La Paix

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier indiqué dans la circulaire de rentrée.

Article 4 - Coût lié à la scolarisation

Le coût lié à la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles
- la restauration et l'internat le cas échéant
- l'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL) si souhaité et à l'association sportive si l'élève y participe.
- les frais divers individuels: agenda et le cas échéant: intervenants extérieurs, journées d'intégration, sorties pédagogiques, photos (facultatif), mallette optique pour le bac pro optique lunetterie...

Article 5 – Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 6 – Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est d'une durée équivalente au cycle scolaire.

6-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire. Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

En cours d'année, les causes réelles et sérieuses d'un départ du lycée souhaité par les parents doivent expressément faire l'objet d'un entretien avec le chef d'établissement.

6-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Le(s) parent(s) informe(nt) l'établissement de la non-réinscription durant le troisième trimestre et au plus tard le 15 juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 15 juin) pour informer l'élève et les parents de la non-réinscription l'année suivante, pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève...).

Article 7 – Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies à l'occasion de l'entrée dans l'établissement sont obligatoires pour l'inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données administratives sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement. Sauf opposition du(des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours.

(1) Le projet d'établissement est consultable sur le site internet du lycée https://saintlouis-lapaix.com. Les tarifs sont transmis dans le dossier d'inscription.

Document à retourner avec le dossier d'inscription après avoir renseigné la partie ci-dessous :

Documen	it a retourne	t dvec ie dossier a miscription apres avon renseigne la partie el dessous i
Nom et Pr	énom de l'élè	ve :
Nom et pr	énom du resp	onsable légal :
Date : le	/ /2024	Signature des parents précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :